



Monsieur Emmanuel MACRON

Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 Paris

Le 12 AVR. 2019

Monsieur le Président de la République,

Parce qu'elle s'appuie sur une connaissance fine des terrains, parce qu'elle agit sur la gouvernance locale – levier indispensable à l'efficacité de l'aide – enfin parce qu'elle engage directement les élus et les citoyens, l'action internationale des collectivités territoriales (AICT) constitue une composante essentielle de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.

Elus de proximité de différentes échelles de territoires, nous relevons chaque jour, avec l'Etat, le défi de l'efficacité publique malgré une situation budgétaire sans cesse plus contrainte. Cependant, nous sommes nombreux à avoir fait le choix de ne pas réduire notre niveau d'intervention en matière de coopération décentralisée et d'aide au développement. Au contraire, nous considérons que l'intérêt et la fierté de la France se jouent dans un engagement fort des collectivités locales à l'international, afin de mieux répondre collectivement aux crises globales qui s'accumulent.

Ainsi, nous participons activement aux concertations qui sont organisées par les services de l'Etat, notamment le CNDIS et la CNCD. C'est dans ce contexte que nous sommes actuellement sollicités pour contribuer à l'élaboration du projet de Loi d'Orientation et de Programmation sur le Développement et la Solidarité Internationale.

A ce titre, nous nous félicitons que le projet de Loi marque l'ambition que vous avez portée de rénover la politique de développement de la France, dans ses objectifs, ses moyens et son impact, dans le cadre d'une trajectoire d'augmentation de l'aide publique au développement visant à atteindre 0,55% du RNB en 2022.

Toutefois, nous avons très tôt souligné le risque d'une injonction contradictoire de l'Etat qui, en janvier 2018, dans le cadre de la Loi de Finances, limite contractuellement à 1,2 % l'augmentation annuelle du budget de fonctionnement d'un grand nombre de collectivités, et qui, un mois plus tard, avec les décisions gouvernementales prises lors du CICID de février 2018, annonce notamment le doublement de l'aide aux collectivités territoriales françaises à l'horizon 2022.

Afin de sortir de cette impasse, nous avons, dans un premier temps, proposé que les dépenses afférentes à des projets d'AICT puissent être sorties de l'assiette de calcul. Puis, par la suite, nous étions arrivés à un point d'équilibre, en acceptant que seules soient déduites de l'assiette des dépenses soumises à la contractualisation financière, l'évolution des recettes cofinancées par l'Etat mais aussi par l'Union Européenne ou d'autres organismes (Banque Mondiale, PNUD etc.).

Les collectivités et nos associations représentatives avaient donc proposé, unanimement, lors des travaux préparatoires au projet de Loi actuel, et en réponse à un questionnaire du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qu'un paragraphe puisse être inséré dans la Loi, stipulant que les recettes externes et les dépenses s'y rapportant, dédiées à des projets de coopération décentralisée ou d'action internationale, puissent être sorties de l'assiette de calcul.


Or, malgré le très large consensus des collectivités et de l'ensemble des acteurs que nous avons consultés, ce paragraphe – à notre grande surprise - a disparu du texte qui nous a été soumis lors de la session du CNDSI du vendredi 22 mars dernier.

Nous avons fait part de notre incompréhension devant le Ministre de l'Europe et des Affaires, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, qui nous a réitéré son soutien résolu. Nous avons également indiqué au Ministre que la mention relative au doublement de l'aide aux collectivités, issue du CICID de février 2018, ne figurait pas dans le texte final.

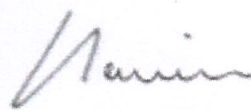
Vous présiderez, Monsieur le Président de la République, le Conseil de Développement le 16 avril prochain. A cette occasion, nous vous demandons solennellement, de veillez, par votre arbitrage, à ce que les éléments tels qu'évoqués ci-dessus puissent figurer dans leur intégrité dans la version finale du projet de Loi.

Il n'est pas question pour nous d'une unique préoccupation financière ; la difficulté qui nous est faite aujourd'hui d'accepter et donc de dépenser des recettes externes à nos collectivités met à mal la notion même de partenariat et signe, à court terme, la réduction, voire la fin de l'action internationale des collectivités territoriales.

Comptant sur vous pour ne pas permettre à cette injonction contradictoire de l'Etat d'être gravée dans la Loi, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération.




Roland RIES
Maire de Strasbourg, Président
Cités Unies France



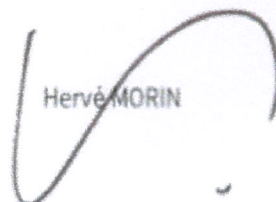
François BAROIN
Maire de Troyes, Président
de l'Association des maires
de France et des présidents
d'intercommunalité



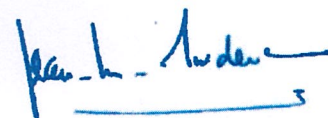
Dominique BUSSEREAU
Président du département de la
Charente-Maritime, Président de
l'Assemblée des Départements de
France



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux, Président de
l'Association française du Conseil
des communes et Régions
d'Europe



Hervé MORIN
Président de la Région
Normandie, Président de
Régions de France



Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse et Président de
Toulouse Métropole, Président de
France Urbaine

Copies à :

Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier ministre

Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances

Monsieur Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères